

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

Délibération n° D-2017-134

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/03/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/04/2017

Hôtel de Ville - Aménagement de la salle serveur - Marchés de
travaux - Lot 3 - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Hôtel de Ville - Aménagement de la salle serveur -
Marchés de travaux - Lot 3 - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Hôtel de Ville, bâtiment public de six niveaux (rez-de-chaussée côté rue de l'Ancien musée jusqu'aux combles) accueille du public.
Des bureaux de travail ainsi que des salles de réunions sont mis à disposition des élus et agents de la collectivité.

L'Hôtel de Ville héberge également, au rez-de-chaussée (rue de l'Ancien musée), la salle serveur qui dessert les services de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel Administratif de la Ville de Niort. Celle-ci a été mise en place au milieu des années 1980.

Depuis, le local a été adapté à l'évolution du matériel et des mises à niveau de celui-ci ont été réalisées ponctuellement. Afin de garantir un bon fonctionnement des systèmes, avec un niveau de risque acceptable, il a été décidé de réaliser une remise à niveau d'envergure sur cet équipement.

Pour ce faire, la Ville de Niort s'est attachée les services d'un maître d'œuvre externe, et une consultation pour les marchés de travaux a été lancée.

Par délibération du 18 décembre 2015, les lots 2, 3 et 4 ont été attribués. Le lot 1 a été attribué par décision L.2122-22 en juin 2016.

Par délibération du 16 février 2017, l'avenant n°1 au lot 2 a été approuvé.

Aujourd'hui de nouvelles adaptations techniques sont nécessaires pour le lot 3 :

- plus value pour les grilles de protections des condenseurs suite à la modification d'implantation par le maître d'ouvrage pour un montant de 2 002,94 € HT soit 2 403,53 € TTC ;
- plus value pour la fourniture d'un raccord ZAG non prévu par le maître d'œuvre lors de la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour un montant de 807,30 € HT soit 968,76 € TTC ;

L'incidence financière de cet avenant est la suivante :

N° lot	Désignation marché	Attributaire	Montant Initial en € HT	Montant en € HT avenant	% par rapport au marché initial	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
3	Climatisation / ventilation	SAS CIGEC	48 959,45	2 810,24	5,74	51 769,69	62 123,63

Cet impact, financier est couvert par le budget déjà alloué à cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 3 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



AMENAGEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Marché n° 15231M094

notifié le 02/02/2016

LOT N° 3 : CLIMATISATION - VENTILATION

Avenant n° 1

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du,

d'une part,

Et :

CIGEC
34 route de Bressuire
79200 CHATILLON SUR THOUET
représentée par agissant en qualité de

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des coûts et travaux supplémentaires aux travaux d'aménagement de la salle serveur, à savoir :

- les grilles de protection des condenseurs suite à la modification d'implantation par le maître d'ouvrage
- la fourniture d'un raccord ZAG.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus value de **2 810.24 € HT**, soit + 5.73 % du montant initial du marché :

Désignation	Montants
Montant du marché initial HT	48 959.45 €
Fourniture et pose d'une protection de climatisation	2 002.94 €
Fourniture d'un raccord ZAG	807.30 €
Montant de l'avenant n°1 HT	2 810.24 €
Nouveau montant marché HT	51 769.69 €
TVA 20%	10 353.94 €
Montant Total TTC	62 123.63 €

Les devis n° 15616.02 et 17157 annexés précisent ces modifications.

Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

<p>Fait à Le Le titulaire (cachet, signature)</p>	<p>Fait à Niort Le Le Pouvoir Adjudicateur</p>
---	--